

Prison : peine du pauvre, pauvre peine

La prison a partie liée avec la pauvreté. Parce qu'elle accueille majoritairement des pauvres, qu'elle fait souvent vivre dans un grand dénuement, et qui en ressortent pour la plupart plus pauvres qu'ils n'y étaient entrés. Une peine de misère, qui produit exclusion et violence derrière les murs, stigmatisation et révolte au-dehors.

« La très grande pauvreté échappe aux enquêtes conçues pour l'ensemble de la population et non [pour] ceux qui vivent en collectivité : prisons, centres d'hébergements et de réadaptation sociale (CHRS), hôpitaux de long séjour. »

Ce constat d'ignorance, formulé en 2002 dans le rapport de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale¹ est encore largement d'actualité. « En conséquence, la justice ne dispose pas d'instrument statistique pour évaluer la situation sociale et professionnelle des personnes qu'elle condamne », déplore Bruno Aubusson de Cavarlay, chercheur au CNRS. À l'autre bout de la chaîne, l'Agence Nationale Pour l'Emploi (ANPE), qui intervient en prison pour préparer la sortie et le retour sur le marché du travail, rencontre moins d'un sortant de prison sur cinq et, comme l'explique Gérard Guillemain, correspondant national de l'Agence auprès de l'administration pénitentiaire, « ne dispose d'aucun outil pour connaître l'efficacité de son action, une fois les personnes dehors. » Le système pénal navigue à l'aveuglette. Ce qui est en revanche plus facile de mesurer est l'incapacité de la prison « à faire sortir » les personnes démunies de leur pauvreté. Enquêtant sur des personnes en très grande difficulté économique, le sociologue Serge Paugam a montré que, pour un tiers d'entre elles, elles avaient connu le monde carcéral, sans que celui-ci ne les ait en rien aidées à sortir de leur trajectoire délinquante. Selon lui, « l'idée que la prison serait un moyen de prévention et de réinsertion est très illusoire, puisque c'est bien avant la prison que les personnes ont adopté un système de normes contraires à la loi. » En effet, poursuit-il, « il faut toujours lier les questions de délinquance avec les conditions antérieures de socialisation familiale et scolaire » : ruptures familiales, mauvais traitements, échec scolaire, sont l'ordinaire des parcours de ceux qui finissent par échouer en prison. La mise en évidence des facteurs déterminants de ces parcours délinquants permet de comprendre pourquoi, selon l'expression d'une autre sociologue, Anne-Marie Marchetti, la prison « est par excellence la peine du pauvre. » Cette

pauvreté doit être entendue en un sens étendu, comme « l'absence combinée de plusieurs capitaux : sociaux, professionnels, culturels, relationnels. (...) Ces caractéristiques de la population carcérale devraient toujours rester en mémoire, car cette combinaison de carences rend très problématique toute mission de réparation qu'on serait tenté d'assigner à l'administration pénitentiaire. » Les taux de récidive des personnes condamnées à de courtes peines pour des atteintes aux biens lui donnent à l'évidence raison. Selon les résultats de l'étude des démographes Pierre Tournier et Annie Kensey², les auteurs de vols avec ou sans violence ont récidivé, pour près des trois quarts d'entre eux, dans les cinq années suivant leur libération.

Exclusion carcérale. L'incarcération concerne massivement des personnes peu insérées et peu intégrées. En multipliant les risques de ruptures de liens familiaux et sociaux souvent déjà ténus et fragiles, la prison, bien plus qu'elle n'y remédie, achève le processus de marginalisation. Elle le renforce en excluant les détenus de l'accès au droit commun de la protection sociale, en premier lieu du RMI. Cette exclusion est absurde eu égard à ses conséquences en détention. Contrairement à une croyance bien établie, les détenus ne sont pas « nourris, logés, blanchis » par l'administration, et, comme le rappelait, en 2002, Paul Loridant³, « la vie en prison a un coût », estimé au minimum à 150 euros par mois. Dès lors, explique Anne-Marie Marchetti, « le pauvre est celui qui purge deux fois sa peine. (...) À l'enfermement s'ajoute l'impossibilité d'acquiescer tout ce que l'administration ne fournit pas : nourriture de son choix, cigarettes, télévision. » Cette situation est productrice de grande détresse. C'est, témoigne un détenu, « une angoisse de tous les jours » puisque « la moindre plainte ou démarche est très mal vue. » « L'individu qui n'a rien » poursuit un autre détenu, « ne pourra le vivre que comme une humiliation de plus à son égard. » Et d'en conclure que « la société se met en danger dès que les valeurs humanistes de solidarité s'effacent. » →

1. « Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale », rapport 2001-2002. On ne trouve pas plus d'informations dans le rapport 2003-2004.

2. Annie Kensey et Pierre Tournier, « La récidive des sortants de prison », Cahiers de démographie pénitentiaire, mars 2004.

3. Sénat, Prisons, le travail à la peine, juin 2002.

4. Loïc Wacquant, « Punir les pauvres, le nouveau gouvernement de l'insécurité sociale », Agone, 2004.